

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de PEZENAS

**Travaux d'urgence pour stabiliser un seuil sur le fleuve Hérault
sur la commune de Castelnaud de Guers**

**Ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général
au titre des articles L211-7 du Code de l'environnement**

Le projet présenté par la commune de Pézenas, maître d'ouvrage, qui a pour but la déclaration d'intérêt général pour les travaux d'urgence pour stabiliser un seuil sur le fleuve Hérault sur la commune de Castelnaud de Guers au profit de la commune de Pézenas, est soumis à enquête publique, au titre du code de l'environnement, préalable à la décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer la déclaration d'intérêt général des travaux d'urgence pour stabiliser un seuil sur le fleuve Hérault sur la commune de Castelnaud de Guers.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de PEZENAS (siège de l'enquête) et de CASTELNAU de GUERS.

Monsieur Christian LOPEZ, retraité de l'Education nationale, est nommé commissaire-enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans les mairies citées ci-dessus pendant **31 jours du 1^{er} juillet 2014 au 31 juillet 2014 (12h00) inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie de Pézenas, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Communes	Horaires d'ouverture des bureaux
PEZENAS (siège de l'enquête) 6, rue Massillon B. P. 73 34120 PEZENAS	Du Lundi au Vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30 Le Samedi : 08h30-12h00
CASTELNAU DE GUERS	Du Lundi au Vendredi : 09h00-12h00 / 16h00-18h00

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours suivants :

Mairie Pézenas : le mardi 1^{er} juillet 2014 de 09H00 à 12H00
Mairie de Castelnaud de Guers : le mercredi 16 juillet 2014 de 09h00 à 12h00
Mairie de Pézenas : le jeudi 31 juillet 2014 de 09h00 à 12h00
(fin de l'enquête : 12h00)

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Jérôme LE BEL (mairie de Pézenas - 6 rue Massillon - B. P. 73- 34120 PEZENAS).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans les mairies concernées ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.